



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professeurs des écoles

Question écrite n° 85579

Texte de la question

M. Étienne Mourrut souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation préoccupante des jeunes gens ayant passé le concours de professeur des écoles en 2005 et actuellement inscrits sur « liste complémentaire ». En principe, le rectorat devrait puiser dans cette liste afin de pourvoir à des vacances de postes dues à des départs en congé parental ou de longue durée, à des départs en disponibilité, à des décès ou à des départs à la retraite en cours d'année scolaire. Or, dans l'académie de Montpellier, sur les soixante-dix postes actuellement disponibles, il semblerait que l'éducation nationale ait placé des professeurs titulaires remplaçants habituellement destinés à faire des remplacements de courte durée, laissant ainsi quarante-sept inscrits sur la liste complémentaire sans affectation. Cette situation pénalise, d'une part, les enfants privés d'enseignant remplaçant lorsque leur professeur titulaire est empêché pour quelques jours et, d'autre part, ne permet pas à un grand nombre d'enseignants inscrits sur ces listes complémentaires et en attente d'affectation d'obtenir un premier poste. Si des raisons budgétaires sont évoquées par le rectorat, il n'en demeure pas moins que cette situation ne peut perdurer en l'état. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles dispositions il entend mettre en oeuvre afin de résoudre ce problème.

Texte de la réponse

L'augmentation, ces dernières années, du nombre de postes offerts aux concours de recrutement de professeurs des écoles (10 325 en 2000, 11 250 en 2001, 12 250 en 2002 et 2003, 13 250 en 2004 et 12 750 en 2005) a eu pour conséquence de maîtriser le niveau des recrutements sur les listes complémentaires, ce qui est le but recherché. Il est en effet indispensable de réduire le nombre de personnes affectées devant les élèves sans formation. C'est ainsi qu'après avoir culminé à plus de 6 300 en 2001-2002, ces recrutements ont diminué d'année en année pour atteindre le chiffre de 1 830 pour l'année scolaire 2005-2006. Il convient de rappeler par ailleurs que le fait d'être inscrit sur une liste complémentaire ne donne aucun droit à un recrutement. Dans l'académie de Montpellier, 20 personnes inscrites sur les listes complémentaires ont été recrutées et affectées sur le terrain depuis le début de la présente année scolaire. Dans le même temps, l'optimisation de l'utilisation des moyens de remplacement disponibles doit permettre une meilleure couverture des absences des enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85579

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1445

Réponse publiée le : 8 août 2006, page 8409